

## Convergence sur les objectifs d'apprentissage Rupture du contrat pédagogique

Le passage de l'école au collège est, parmi les différentes transitions du système éducatif, un lieu privilégié de révélation d'échec (ou de réussite) pour un grand nombre d'élèves.

Différentes études à caractère essentiellement psychosociologique ont été menées sur cette question (cf. notamment Bianka ZAZZO) (1). Nous avons choisi, en ce qui nous concerne, d'étudier le passage de l'école au collège sous l'angle de la didactique. En effet, nous ne sous-estimons en aucune façon l'importance des facteurs socio-culturels, un certain nombre de difficultés observées peuvent être analysées par référence aux contenus d'enseignement. Nous appelons « **contrat didactique** », le contrat — en grande partie implicite — qui régit les relations entre les élèves et l'enseignant à propos d'un savoir disciplinaire objet d'enseignement, il est clair que ce contrat détermine largement les représentations du savoir des élèves et, par là même, leurs comportements scolaires. Nous pouvons ainsi définir notre cadre de travail : « étudier les effets des ruptures des contrats didactiques » entre école et collège sur les comportements et les performances des élèves.

On ne présume pas que cette rupture ait nécessairement des effets négatifs sur tous les élèves : on se propose de la décrire le plus finement possible et d'en mesurer les effets, tant positifs que négatifs, en les rapportant à l'environnement socio-culturel des élèves, pour déterminer ceux qui en tirent parti et ceux qu'elle met en échec.

Pour ce faire, nous avons mis en place deux études :

- Un « **étude diagnostique** » qui a débuté en 1982 au cours de laquelle nous avons cherché sur un échantillon représentatif d'enseignants d'école (600) et d'enseignants de collège (800) répartis sur cinq disciplines (arts plastiques, français, histoire-géographie, langues vivantes, mathématiques), à repérer, à travers leurs réponses à des questionnaires, quelles étaient les représentations des contrats didactiques des enseignants concernés. Les premières analyses effectuées font apparaître une forte homogénéité d'ensemble des réponses des instituteurs et des professeurs de collège, cette homogénéité se situant essentiellement au niveau des opinions sur les objectifs d'enseignement. Citons pour résumer les conclusions du premier rapport de recherche.

- Une convergence notable des opinions sur les objectifs de chaque discipline aux deux niveaux.

Celle-ci est d'autant remarquable qu'elle se produit y compris en langues vivantes que les instituteurs n'enseignent pas ; différence de fonction, différence de public scolaire n'entament pas une sorte de consensus qui semble une image du discours de l'institution scolaire elle-même. La confrontation avec les analyses plus fines sur les « représentations des disciplines » par les élèves, les professeurs et les parents permettra de voir s'il s'agit d'un consensus plus large.

De plus, se trouve intériorisé dans les représentations, le découpage disciplinaire en œuvre à l'école : chacun répond, comme on l'a vu dans chacun des documents, à des objectifs propres.

Cette convergence massive de représentations premières sur les objectifs de la discipline est tempérée parfois par des divergences partielles.

- En sixième se renforce de manière notable le poids des contenus disciplinaires

Ceci apparaît dans l'importance accordée à l'acquisition des vocabulaires spécifiques (en maths, histoire et géographie et dans une moindre mesure en français), dans la place réservée aux acquisitions méthodologiques (dans les disciplines déjà citées et en arts plastiques), dans l'importance accordée à l'évaluation et à la capitalisation de savoirs formalisés (définition, résumés de cours) ; plus généralement, on peut parler d'un pas important vers l'abstraction (mathématiques, histoire-géographie, arts plastiques pour les pratiques d'évaluation). Enfin, on observe un

déplacement des rôles de l'écrit entre le primaire et le secondaire : d'objet d'apprentissage, il devient véhicule essentiel d'acquisition et d'évaluation des savoirs.

- Les instituteurs accordent plus d'importance que les professeurs à la classe comme lieu de communication et de vie.

Le questionnaire dit de « pédagogie générale » montre que si le débat est en usage à l'école comme au collège, les instituteurs y tiennent un rôle moins directif et sont plus sensibles à l'idée que les élèves doivent apprendre à s'écouter. Cette attention portée à la classe comme collectivité et non comme collection d'individus est repérable pour toutes les disciplines : le travail de groupe est plus présent dans le primaire (histoire-géographie, mathématiques), l'expression orale revêt plus d'importance aux yeux des instituteurs (français), le caractère de détente et de plaisir (arts plastiques) est plus remarqué à l'école qu'au collège.

- Une « **étude longitudinale** » qui a débuté en 1983 au cours de laquelle nous étudions l'évolution d'une population d'élèves (600) du début du C.M.2 à la fin de la 6<sup>e</sup>. Notre objectif, dans cette deuxième étude articulée sur la première est l'étude dans les classes de l'effet des contrats didactiques sur les comportements et performances des élèves.

Pour faire cette étude nous avons mis au point trois types d'instruments actuellement utilisés en C.M.2 :

- des grilles d'observation qui doivent nous permettre de repérer les différents types de contrats didactiques :

- une grille d'observation de la mise en œuvre des situations didactiques,

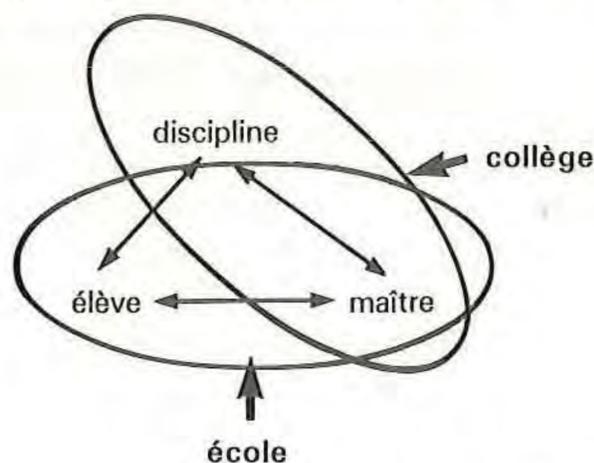
- une grille d'observation du statut de l'erreur,

- une grille d'observation des échanges écrits et oraux. (Ces grilles sont utilisées trois fois dans l'année dans chacune des classes).

- des questionnaires aux enseignants, élèves et parents permettant de repérer leurs représentations des disciplines,

- des épreuves disciplinaires destinées à mesurer l'évolution des comportements et performances des élèves tout au long de l'étude.

A mi-parcours de la recherche, les premières analyses et observations semblent bien aller dans le sens de notre hypothèse de départ selon laquelle une rupture de contrat didactique serait identifiable lors du passage de l'école au collège. Ainsi, dans le système didactique « élève-maître-discipline », les contrats semblent nettement privilégier à l'école le couple « maître-élève » tandis qu'au collège c'est le couple « maître-discipline » qui apparaît privilégié selon le schéma suivant :



J. COLOMB  
Directeur de programme  
I.N.R.P.